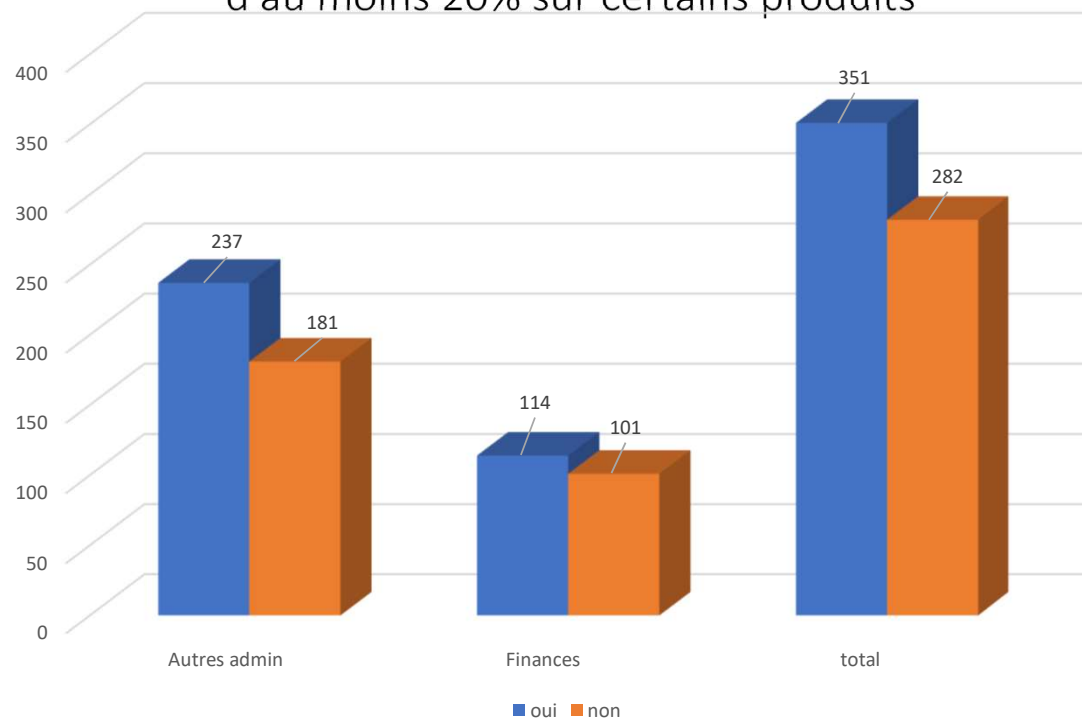


La loi EGAlim, complétée par la loi Climat et résilience, a défini l'objectif emblématique de garantir au moins 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques, dans les repas servis en restauration collective de service public depuis le 1er janvier 2022. Votre avis est important pour nous afin d'atteindre les objectifs fixés.

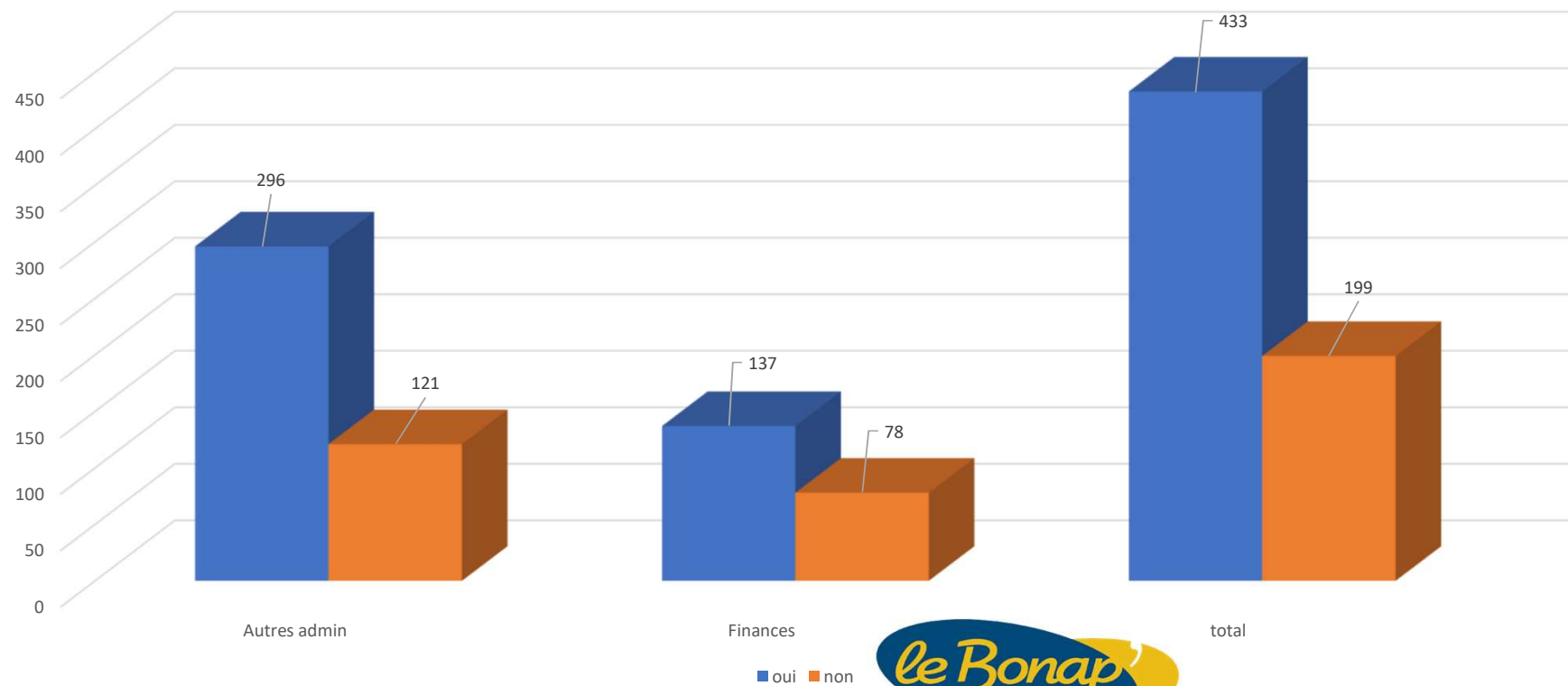
## Impact loi Egalim



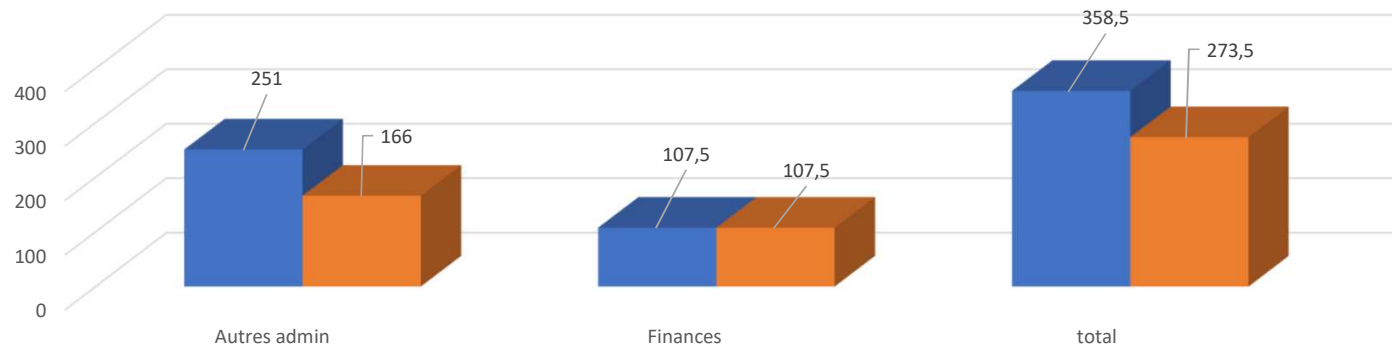
En proposant des plats rentrant dans la loi Egalim, êtes vous prêts à payer un tarif à la hauteur des prix d'achats pratiqués, soit une augmentation d'au moins 20% sur certains produits



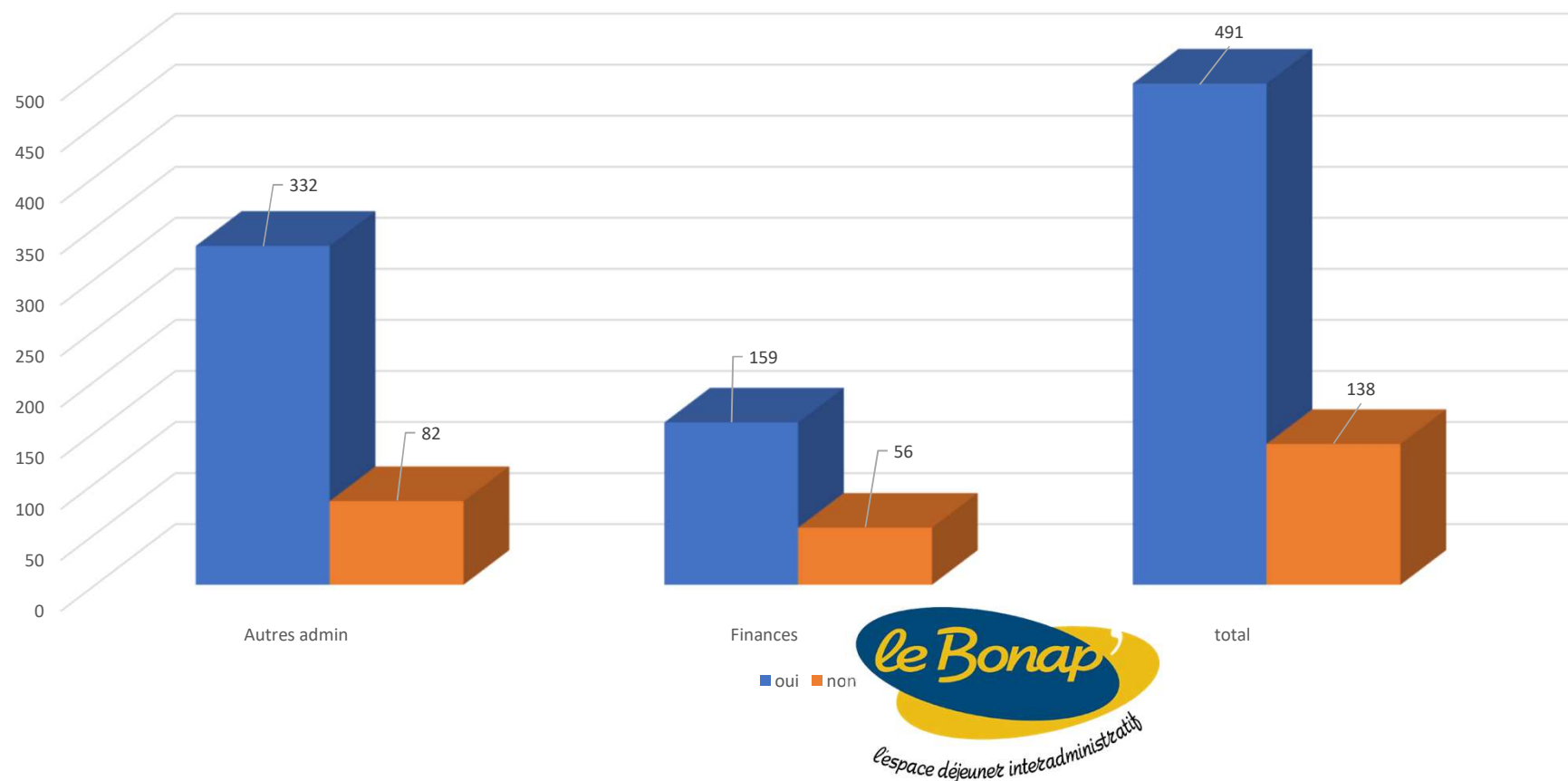
Etes-vous prêts d'avoir moins de choix, ou uniquement ceux rentrant dans la loi Egalim, si nous ne parvenions pas à vous proposer des produits avec des tarifs acceptables



Aujourd'hui, nous vous proposons 2 féculents, 2 légumes, et des frites. Etes-vous prêts de n'avoir qu'1 féculent et 1 légumes par jour en self service



Estes- vous près à ne pas avoir de frites en libre service à chaque service. Les frites rentrant dans la loi Egalim, subiraient une augmentation de 140%



Si les frites ne sont plus en libre service, comment aimeriez vous pouvoir en avoir ?

